

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 1170

présenté par

M. Bernalicis, Mme Amrani, M. Coulomme, Mme Legrain, Mme Élisa Martin, M. Prud'homme,
M. Kerbrat et M. Vannier

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« pris après avis des chambres de métiers et de l'artisanat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre le décret qui définira la liste des indicateurs de l'index séniors après consultation des Chambres des métiers et de l'artisanat.